

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 815 accordant une permission de quinze jours à M. Moilliet (Robert).

n° 815

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 août 1948

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro  
31 août 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le contrat en date du 9 juillet 1946 en gageant M. Moilliet (Robert), en qualité de comptable aux travaux publics

**Vu** la demande en date du 24 juillet 1948 de l'intéressé

**Vu** l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Moilliet (Robert), comptable contractuel en service aux travaux publics.

#### Art. 2

—La présente décision qui aura effet pour compter du 26 août 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.